

République française

Département de la Lozère

## COMMUNE DE VEBRON

Séance du 02 juin 2017

Membres en exercice :  
10

Date de la convocation: 22/05/2017

*L'an deux mille dix-sept et le deux juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain ARGILIER*

Présents : 8

**Présents :** Alain ARGILIER, Alain BRUNOT, Nathalie ROUX, Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Elsy ROUSSET, Sylvestre VINCENT

Votants: 9

Pour: 9

**Représentés :** Gilbert GASTIGAR par Alain BRUNOT

Contre: 0

**Excusés :**

Abstentions: 0

**Absents :** Gaëtan LAMORINIÈRE

**Secrétaire de séance :** Christine DOUTRES

### Objet: Obsèques civiles - DE\_023\_2017

Madame la 1ere adjointe présente au conseil municipal la possibilité de mettre à disposition une salle pour les familles qui souhaiteraient organiser des obsèques civiles. En effet, l'association de l'observatoire de la laïcité nous alerte sur le fait que les familles qui ne veulent pas pratiquer une cérémonie religieuse, ne possèdent pas de salle où elles pourraient se retrouver et se recueillir lors des obsèques de leur proche.

Mme la 1ere adjointe propose au conseil municipal de mettre à disposition la salle des Associations, gratuitement et uniquement pour les personnes résidant à Vébron ou étant enterrées à Vébron afin de pouvoir organiser des obsèques civiles.

Après avoir entendu l'exposé de Mme la 1ere adjointe, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la mise à disposition gratuite de la salle des Associations afin de permettre aux familles d'organiser une cérémonie ou un rassemblement lors d'obsèques civiles.
- Précise que cette mise à disposition se fera sous réserve de la disponibilité de la salle.
- Cette disposition concerne les personnes résidant à Vébron et celles ayant souhaité être inhumées à Vébron.
- Le prêt sera soumis aux conditions habituelles de location (caution, ménage).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.



Alain ARGILIER  
Maire de Vébron.



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 12/06/2017  
et publié ou notifié  
le 12/06/2017